



Mensuel de l'Association Régionale

de Santé et d'Identification Animales

SOMMAIRE

Grippe aviaire hautement pathogène, en Belgique!

P1

Venir à bout de la pasteurellose grâce à un autovaccin

P2

Le devenir des statuts IBR

P3

2 maladies, 2 plans de lutte: la paratuberculose & la néosporose

P3

Nouvelles actions ARSIA* en 2020

P4

En direct de la salle d'autopsie

P4

DONNÉES AU SERVICE DE TOUS ELEVAGE BIO, TRAÇABILITÉ ET SÉLECTION GÉNÉTIQUE

Depuis le 1^{er} août 2018, la collecte et le stockage de l'ADN bovin wallon dans la biothèque via les prélèvements par boucle à biopsie sont effectifs. Pour nombre d'éleveurs, il n'est plus nécessaire de faire l'analyse BVD par prélèvement auriculaire. Alors pourquoi l'ARSIA et l'AWE vous encouragent-elles à continuer l'envoi de l'ADN des veaux nouveau-nés?

Apporter des garanties de traçabilité supplémentaires, tant à l'éleveur qu'au consommateur, voilà ce qu'assure chaque jour un peu plus la biothèque, au fur et à mesure que s'enrichit sa collection de prélèvements auriculaires. A ce jour, 961 482 bovins sont ainsi « génétiquement » conservés dans nos congélateurs. Grâce à la biothèque, pour 100 % des animaux nés depuis 2018, élevés, engraisés et abattus en Wallonie, la garantie « d'origine wallonne » peut être établie! Nous travaillons par ailleurs avec nos homologues du nord du pays afin d'étendre cette notion au niveau belge.

Toute intervention humaine erronée ou malhonnête pourra aisément être rectifiée et/ou détectée, exemples suivants à l'appui. **Traçabilité?** Garantie de retrouver la signalétique d'un bovin, en cas de perte des deux boucles. **Contrôle ante-mortem?** Garantie de pouvoir vérifier l'absence de fraude de l'identification au cours de la vie de l'animal. **Contrôle post-mortem?** Garantie que l'étiquetage d'une viande mentionne des informations exactes. **Filiation?** Garantie de pouvoir associer un veau à sa mère, même si la déclaration de naissance est incorrecte. **Certification?** Garantie de pouvoir prouver qu'une viande BIO a bien été produite par un animal inscrit dans la filière BIO. **Contre-expertise?** Garantie qu'un examen post-mortem à l'abattoir est bien lié à l'animal enregistré.

Complémentaires, la biothèque stocke les prélèvements

auriculaires et la biobanque les résultats informatisés de l'analyse ADN. L'atout de la biobanque est de permettre de comparer un profil ADN, d'une viande par exemple, à une base de données reprenant tous les profils génétiques des animaux d'une filière et dès lors dans 100 % des cas, d'établir le lien entre la viande et l'animal, même s'il y a eu défaut de traçabilité dans la chaîne. La filière est totalement sécurisée... et répond ainsi à la demande croissante de transparence du consommateur.

L'ARSIA et Elevéo, associées sous le nom « AWARDE », prônent la complémentarité de leurs compétences respectives et la réunion pragmatique de leurs multiples moyens, en tant qu'asbl(s) au service de l'élevage. A cette fin, leurs conseils d'administration ont souhaité que la biothèque et la biobanque intègrent AWARDE et soient gérées en co-propriétés, ce qui devrait être officialisé en 2021. Ces échanges se font dans le strict respect de la vie privée, soit de manière totalement anonymisée, soit avec l'accord préalable du détenteur. Cette association ouvre des perspectives nouvelles quant à l'exploitation commune de cette biothèque et générera des économies d'échelle.

Dr. Quinet, Directeur Laboratoire & Diagnostic

AWARDE est un groupement d'intérêt économique (GIE) créé en 2015 par les asbl Elevéo et ARSIA dans le but de développer en commun des outils et services à orientation sanitaires et zootechniques au bénéfice des éleveurs wallons et de renforcer les synergies entre les deux associations. Après BIGAME, La création conjointe d'une biothèque et d'une biobanque s'est récemment ajoutée à cette collaboration, de même que P@DDOC, outil de suivi des ovins et caprins.

COVID À L'ARSIA

En cette période Covid19 à nouveau difficile pour toutes et tous, l'ARSIA accuse également le coup, avec une grande partie de son personnel, notamment au niveau de Sanitel, touchée de plein fouet.

Nos services restent cependant opérationnels et nous mettons tout en œuvre pour assurer le maintien de nos activités essentielles à l'élevage. Nous attirons votre attention sur le respect des règles de distanciation et de prudence en ce compris lorsque notre personnel est en mission sur le terrain et dans les élevages; le port du masque est obligatoire pour lui... mais aussi pour la personne visitée par nos services!

Merci pour votre précieuse et saine collaboration!

Grippe aviaire



GRIPPE AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE ... EN VOL AU-DESSUS DE LA BELGIQUE

Depuis le 15 novembre, tant les détenteurs particuliers de volailles que les éleveurs professionnels doivent désormais confiner ou protéger leurs animaux. Tous les rassemblements de volailles et d'oiseaux sont strictement règlementés.

Trois oiseaux sauvages en séjour dans un refuge pour oiseaux à Ostende ont été testés positifs au virus H5N8, contamination confirmée par Sciensano.

Très similaire au virus observé ces dernières années dans l'Union Européenne, le virus H5N8 est hautement pathogène tant pour les volailles (y compris les canards) que pour la faune sauvage et circule aisément d'une population à l'autre.

Les facteurs de risque sont bien connus: parcours extérieurs, mais aussi personnes, matériel, véhicules, cages de transport, ...

APPELEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE!

... dès les observations suivantes:

- réduction de la consommation d'eau et de nourriture de plus de 20 %
- taux de mortalité de plus de 3 % par semaine
- chute de ponte de plus de 5 % depuis 2 jours
- signes de maladie: prostration, troubles nerveux (torticolis, difficultés de déplacement), respiratoires (sinusite, tête gonflée, crête et barbillons bleus et enflés), diarrhée.

Le vétérinaire procédera aux des prélèvements nécessaires.

Afin d'éviter tout risque de contamination, les cadavres de volailles sont emballés dans un 1^{er} sac dans le poulailler et dans un 2^{ème} ensuite, à l'extérieur du poulailler.

Le tout peut être soit déposé directement au laboratoire de l'ARSIA, soit acheminé via notre service de ramassage.

Le diagnostic précoce de la maladie étant essentiel pour limiter au maximum sa propagation, il est obligatoire de transmettre des prélèvements à l'ARSIA pour tous cas suspects, afin d'exclure la grippe aviaire. Ceci n'empêche pas votre vétérinaire de prescrire un traitement.

Élevage du mouton

VENIR À BOUT DE LA PASTEURELLOSE, GRÂCE À UN AUTOVACCIN

En 1999, Peter De Cock, gradué en agronomie et un diplôme suisse de maître fromager en main, s'installe à Acremont et ouvre une bergerie, avec une vingtaine de brebis de la race « mouton laitier belge ». En 2007, son épouse Barbara le rejoint à la ferme.



Aujourd'hui, le troupeau compte 208 brebis, 86 agnelles, 25 agneaux, 1 bélier et 2 récemment acquis en quarantaine. Pendant la bonne saison, l'herbe, la luzerne et le trèfle sont fauchés et directement distribués. Pour le reste, les animaux reçoivent du foin récolté à la ferme et un complément composé de tourteaux de lin, orge, triticales, épeautre.

Aliments et environnement de qualité donnent lait et viande de haute valeur. Au magasin de la Bergerie, Barbara et Peter proposent des fromages au lait cru ou pasteurisé, des glaces, des yaourts, de la viande d'agneau, des charcuteries, ... qui ravissent les palais des nombreux visiteurs et des clients des restaurants régionaux. On y trouve aussi des savons doux et de la laine bien chaude... mais que de travail en coulisses et malheureusement parfois, comme cela leur est arrivé, beaucoup de stress lorsque la maladie s'installe dans le troupeau...

QUAND UNE MALADIE DE TROUPEAU CONTRAIRE LE TRAVAIL DE L'ÉLEVEUR

En 2014, de plus en plus d'agneaux tombent malades et meurent. Des brebis plus âgées, elles aussi, toussent, respirent difficilement, maigrissent et meurent. Le vétérinaire prélève un échantillon de poumon d'une brebis autopsiée et le transmet à l'ARSIA. Le diagnostic suit: il s'agit d'une pasteurellose, due à la bactérie *Mannheimia haemolytica*.

Recourir aux antibiotiques est impossible, car incompatible avec la fabrication du fromage.

Tout le cheptel est alors vacciné avec un vaccin du commerce inactivé actif contre les affections respiratoires à *Mannheimia haemolytica* et *Pasteurella trehalosi* chez les ovins.

Les éleveurs s'attendent par ailleurs à l'amélioration de la ventilation dans leurs étables, mais rien n'y fait, la situation s'aggrave et les pertes continuent. Malgré des vaccinations répétées pendant plusieurs années, la méthode se révèle en réalité inefficace.

ESSAI... & SUCCÈS

En 2016, lors de son passage dans l'élevage, le tondeur professionnel et grand connaisseur de l'élevage du mouton suggère aux éleveurs de recourir à un autovaccin. Ils en discutent avec leur vétérinaire lequel appuie cette proposition et contactent l'ARSIA pour commander un autovaccin préparé à partir de la souche circulant dans l'élevage. Pour commencer, ce sont donc deux doses à 15 jours d'intervalle qui ont été injectées par le vétérinaire sur une dizaine de brebis de réforme, pour tester l'absence d'effets secondaires liés à la préparation. Après 4 à 5 semaines, elles n'avaient manifesté aucun inquant imputable à l'auto-vaccin. Elles se portaient même fort bien!

« UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE & EFFICACE »

Depuis, deux fois par an, tout le troupeau est vacciné, à l'au-

tomne - période propice au développement de la maladie suite au changement de température - et au tarissement. Les agnelles le sont une fois, voire deux, avant la mise au bélier, pour assurer le transfert d'immunité via le colostrum. Les deux béliers achetés en quarantaine ont été vaccinés, eux aussi.

« Avant l'autovaccin, on perdait jusqu'à 10 % de nos brebis qui mourraient précocement et beaucoup de beaux agneaux. Maintenant tout va bien, c'est un grand soulagement ».

Il semblerait, ajoute Peter De Cock, que la sensibilité à la pasteurellose soit une faiblesse de la race du mouton laitier belge. « Nous conseillons maintenant à tous les éleveurs qui se lancent dans son élevage de penser à l'autovaccin, solution économique et efficace quand aucune autre n'a pu résoudre un problème de pasteurellose dans leur troupeau ».

Outre le recours à l'autovaccin, les éleveurs utilisent aussi des compositions d'huiles essentielles ajoutées dans les aliments ou sur le dos des animaux. Et last but not least, Ils surveillent de près la prise de colostrum des agneaux et les laissent avec les mères à la naissance, mais pas au-delà d'une semaine afin de réduire le risque éventuel de transmission du germe de la pasteurellose aux jeunes.

Ce témoignage confirme qu'à l'heure de la lutte contre l'antibiorésistance, le recours à un autovaccin peut contribuer à réduire l'utilisation des antibiotiques dans les élevages.

LA PASTEURELLOSE DU MOUTON

Les pasteurelles sont, entre autres, à l'origine d'une infection contagieuse de l'appareil respiratoire de l'agneau pouvant évoluer sous deux formes: une forme respiratoire responsable de lésions pulmonaires et une forme septicémique. Dans le premier cas, les agneaux présentent une forte fièvre. Dans le second cas, la mort est le plus souvent brutale. L'incidence économique de cette maladie peut être élevée; d'autre part, la dégradation de l'intégrité des poumons a immédiatement des répercussions sur la capacité d'ingestion et la valorisation alimentaire, entraînant un retard de croissance.

Après autopsie, la mise en évidence du germe sur un prélèvement de poumon permet d'identifier la bactérie. Sur les animaux malades, un traitement antibiotique approprié diminue de façon importante les pertes. L'amélioration des conditions d'ambiance de la bergerie reste une étape indispensable pour diminuer les effets de la pasteurellose. Un vaccin qui protège contre les sérotypes les plus fréquemment rencontrés chez les ovins est également commercialisé... Et en cas d'échec, il sera utile de penser à l'auto-vaccin!

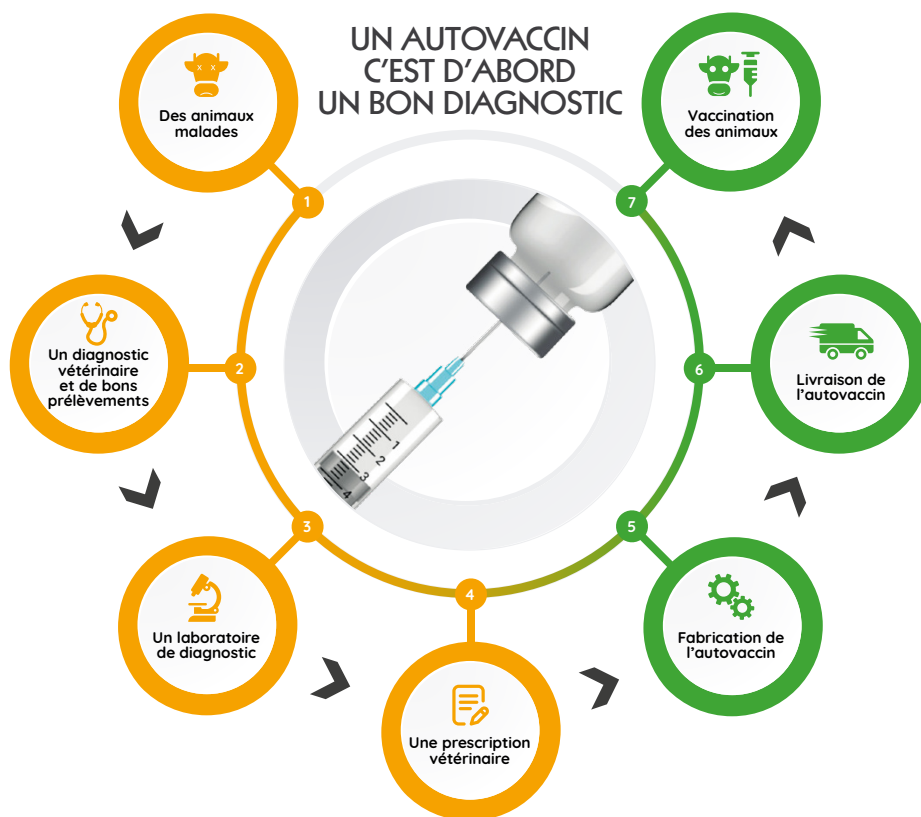
Contactez votre vétérinaire et le laboratoire de l'ARSIA pour toute information complémentaire ou surfez sur www.autovaccins.be !

QU'EST-CE QU'UN AUTOVACCIN ?

Un autovaccin vétérinaire est un vaccin préparé à partir de bactéries pathogènes isolées d'un sujet malade ou d'un animal sain du même élevage et destiné à être administré à cet animal malade ou aux animaux de cet élevage en vue de provoquer une immunité active.

C'est un outil intéressant face à des pathologies bactériennes qui ne trouvent pas de solutions prophylactiques satisfaisantes dans l'arsenal thérapeutique traditionnel.

C'est également une solution qui peut contribuer à une utilisation raisonnée des antibiotiques.



Infos complémentaires: autovaccins@arsia.be / www.autovaccins.be

Dossier IBR

CHANGEMENTS RADICAUX EN 2021 (SUITE)

LE DEVENIR DES STATUTS IBR

Déjà annoncée dans la précédente édition, la nouvelle législation de la lutte contre l'IBR en lien avec la loi de Santé animale européenne entre en vigueur en avril 2021.

A ce stade, la nomenclature des futurs statuts IBR de troupeau n'est pas encore connue et est encore en discussion. Toutefois, on sait déjà que les futurs statuts seront regroupés en 3 catégories :

- Les troupeaux « indemnes »
- Les troupeaux « assainis »
- Les troupeaux « infectés »

De manière globale, ce qui distinguera ces 3 groupes est la politique de vaccination qui sera interdite dans les troupeaux indemnes, autorisée dans les troupeaux assainis et obligatoire dans les troupeaux infectés.

Au sein de chaque groupe de statuts, il y aura plusieurs « catégories » ayant chacune ses caractéristiques propres en termes de conditions d'acquisition, de maintien et de commercialisation.

QUELQUES GÉNÉRALITÉS IMPORTANTES

- Modalités de maintien du statut indemne variant selon la date à laquelle le troupeau aura été certifié indemne. Tous les troupeaux indemnes « européens » verront ainsi leur statut maintenu via un tirage au sort (si statut indemne depuis > 3 ans) ou via un bilan complet des animaux > 24 mois (si statut indemne depuis < 3 ans).
- Modalités d'acquisition du statut indemne plus exigeantes. Deux bilans annuels négatifs et réalisés après un « stage d'at-

Exclusivement des troupeaux indemnes et non vaccinés, avant 2027 !

tente » de 2 ans, période nécessaire à l'assainissement, et en l'absence de toute vaccination.

- Selon la situation vaccinale du troupeau, le test gB ou gE sera utilisé.
- Interdiction de vacciner au sein des troupeaux indemnes.
- Les troupeaux indemnes ne pourront acheter que des animaux issus de troupeaux indemnes.
- Les troupeaux infectés ne pourront plus vendre ailleurs qu'à l'abattoir (à l'exception des veaux d'engraissement).
- Vaccination obligatoire au sein des troupeaux infectés, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.
- Les troupeaux engraisseurs « hériteront » du statut des animaux qu'ils achètent, aucune prise de sang à l'achat n'y sera exigée.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

81 % de troupeaux sont très peu impactés !

En ce qui concerne la grande majorité des exploitations wallonnes indemnes d'IBR depuis plus de 3 ans, il n'y aura presque aucune modification mis à part un changement de dénomination du statut et une très légère augmentation du nombre d'animaux à prélever en vue du maintien du statut IBR (une vingtaine d'animaux tirés au sort).

Concernant les troupeaux certifiés indemnes depuis moins de 3 ans, soit 12 % des troupeaux wallons, il y aura pendant une période limitée (de 1 à 3 ans) une augmentation du nombre de bovins à

prélever, via un bilan de tous les animaux de plus de 24 mois). Ces troupeaux auront la qualification indemne et pourront également librement commercer.

A terme :

- le testage des animaux se fera à l'aide du test gB.
- l'achat d'animaux vaccinés sera interdit au sein des troupeaux indemnes.

POUR CONCLURE

En 2021, ce changement de législation est l'occasion de faire le dernier effort afin :

- de valoriser tout le travail effectué ces dernières années par les éleveurs et les vétérinaires,
- de continuer à être protégé contre l'importation d'animaux infectés par l'IBR,
- de faciliter les exportations de bovins vivants vers des zones indemnes,
- d'atteindre le statut indemne et donc des économies en termes de coût de vaccination et de coût lié à la maladie.

Certes, tout changement fait peur mais il faut aussi relativiser les investissements financiers et les contraintes qui sont mineures pour la grande majorité des troupeaux.

Par contre, pour la minorité des cheptels encore infectés (< 2 %), il y aura effectivement de nouvelles contraintes. Ces dernières étaient inéluctables et nécessaires pour finaliser la lutte IBR et atteindre l'assainissement. Les derniers animaux infectés (< 1 % du cheptel belge) doivent avoir été réformés pour fin 2023.

Un courrier explicatif et personnalisé vous sera envoyé. L'ARSIA reste à votre disposition pour vous conseiller.

Paratuberculose

2 MALADIES, 2 PLANS DE LUTTE

LA PARATUBERCULOSE

EN BREF

- La paratuberculose est une maladie chronique, débilitante et contagieuse, due à une bactérie très résistante dans l'environnement et 'cousine' du bacille de la tuberculose, *Mycobacterium avium ssp paratuberculosis*.
- Elle touche les bovins, caprins et d'autres ruminants domestiques et sauvages.
- Il n'existe ni vaccin ni traitement efficace.
- Les animaux infectés sont contagieux via le colostrum, le lait et les matières fécales.
- Pour lutter efficacement, il faut réformer les animaux infectés et diminuer les nouvelles contaminations chez les veaux.
- Combiner 2 tests (ELISA et PCR) permet d'augmenter le taux de détection des animaux infectés.
- La paratuberculose est un vice rédhibitoire ; testez-la à l'achat !

CONTRÔLER

Le plan de contrôle de la paratuberculose, né de la volonté conjointe de l'industrie laitière et des organisations agricoles, propose au producteur d'évaluer le risque de présence du bacille dans l'élevage au moyen d'un test ELISA sur le sang ou le lait, obligatoirement pour la spéculation laitière et avec la possibilité d'ajouter le cheptel viandeux. Ce plan n'a donc pas pour objectif d'assainir les troupeaux infectés.

LUTTER

Proposé à tous les éleveurs wallons cotisants, le plan de lutte de l'ARSIA vise l'assainissement des cheptels infectés et nécessite un dépistage complet et intensif, en plus de la mise en place de mesures sanitaires.

LA NÉOSPOROSE

EN BREF

- La néosporose est une maladie due à *Neospora caninum*, parasite de type coccidie.
- Ce dernier est le plus fréquemment impliqué dans les avortements chez les bovins (9,30 % des cas en 2019, chiffres ARSIA). Par ailleurs, la néosporose est identifiée dans près de 6 troupeaux wallons sur 10.
- Il n'existe à ce jour ni traitement ni vaccin.
- Préventivement, maîtriser la transmission de la maladie par le chien, en évitant son accès aux zones de stockage des aliments et de nourrissage et aux abreuvoirs, ainsi qu'aux arrière-faix, avortons, veaux mort-nés, veaux morts et à la viande crue.
- L'achat d'une femelle infectée constitue la porte d'entrée principale du parasite dans un troupeau. De plus, la néosporose est un vice rédhibitoire ; testez-la à l'achat !

CONTRÔLER ET LUTTER

L'ARSIA propose plusieurs stratégies, prenant en compte la situation sanitaire de l'élevage et les objectifs de l'éleveur et visant l'assainissement du troupeau.

Concerné.e par un problème de paratuberculose ou de néosporose ? Intéressé.e par un plan de lutte ARSIA ?

Parlez-en à votre vétérinaire et n'hésitez pas à nous contacter !

Service Administration de la santé de l'ARSIA

- Dr Emmanuelle de Marchin
- Tél: 083 23 05 15 - option 4 / Mail: admin.santé@arsia.be

ARSIA⁺

NOUVELLES ACTIONS ARSIA⁺ EN 2020

SOUTIEN SANITAIRE ET FINANCIER POUR L'ÉLEVAGE

De nouvelles propositions d'actions soutenues par Arsia⁺ ont été proposées à l'Organe d'Administration et par lui validées, jusqu'à la fin de cette année, en soutien à la trésorerie « sanitaire » des éleveurs. Elles portent sur les auto-vaccins, la mycoplasmosse bovine et l'IBR.

AUTOVACCINS

Le prix d'une dose d'autovaccin sera de 1,70 € au lieu de 4,80 € jusque fin 2020 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Action spéciale ARSIA⁺ « Autovaccin mycoplasmosse »

Depuis 2020, l'ARSIA produit des autovaccins dirigés contre la bactérie *Mycoplasma bovis*, à partir de souches bactériennes isolées dans un élevage à vacciner.

A l'occasion du lancement de ce tout nouvel autovaccin, le prix de la dose est de 0 €.

L'ARSIA veut ainsi soutenir la maîtrise de la maladie dans les élevages connaissant des épisodes cliniques. De plus, en termes de diagnostic et de prévention de cette maladie, les actions ARSIA⁺ « Mycoplasmosse bovine » décrites ci-après sont d'autres leviers d'action proposés aux vétérinaires et aux éleveurs.

Dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance, L'ARSIA souhaite encourager l'usage des autovaccins contre des maladies telles que la salmonellose, la pasteurellose, la mycoplasmosse, ...

MYCOPLASMOSE BOVINE

La mycoplasmosse est une maladie causée par *Mycoplasma bovis*, bactérie qui a la particularité d'échapper facilement au système immunitaire et naturellement résistante à une série d'antibiotiques.

En Wallonie, les analyses sur lait de tank nous indiquent que le germe circule au sein d'1 troupeau laitier sur 4. Les symptômes cliniques sont multiples, allant de pneumonies difficiles à soigner aux arthrites, en passant par des otites. Leur gravité ainsi que le nombre d'animaux touchés sont très variables d'un troupeau à l'autre, de même que les conséquences économiques, dans certains cas particulièrement pénalisantes.

3 nouvelles actions ARSIA⁺ sont dès à présent proposées aux éleveurs cotisants et ce jusque fin décembre, avec les objectifs suivants :

Action 1 : Renforcement et gratuité des tests de dépistage lors des achats

Les prélèvements nécessaires (prise de sang, écouvillons) réalisés par votre vétérinaire peuvent être associés aux 2 prises de sang IBR.

Sont réalisés automatiquement et gratuits, le test "avant vente" (uniquement en combinaison du "kit vente" de l'ARSIA), le test à l'achat, le test à la "sortie de quarantaine" liée à un achat.

Action 2 : Photo mycoplasma bovis chez les jeunes veaux

Deux catégories de veaux sont considérées, les tout jeunes et les plus âgés. D'autres catégories peuvent toutefois être considérées : laitier/viandeux, logements différents, ... Pour chacune, 5 à 10 veaux seront prélevés (sang et écouvillon nasal). Les demandes d'analyses et le protocole de prélèvement sont à télécharger sur le site de l'ARSIA pour profiter de la gratuité des analyses.

Parallèlement, une recherche des autres germes respiratoires les plus fréquents est réalisée gratuitement, pour une gestion globale de la problématique des troubles respiratoires du veau.

Action 3 : Gratuité des bilans mycoplasma bovis

Trois bilans différents sont proposés selon le type de ferme et son historique : soit bactériologique, soit sérologique, soit les deux. Les analyses sont prises en charge par l'action ARSIA⁺, hors frais vétérinaires.

LUTTE IBR

Est réalisé systématiquement et sans frais supplémentaire, depuis la mi-octobre, un test IBR ELISA gB sur tous les échantillons réceptionnés au laboratoire, soit les échantillons prélevés lors :

- d'achats
- de maintiens de statut I3

Par ailleurs, dans le souci de soutenir les cheptels I4 pionniers de la lutte, une ristourne de 1,5 € sur tous les tests IBR ELISA gB leur est attribuée.

Dans le cadre de l'évolution favorable du plan de lutte IBR, de l'interdiction de vacciner au sein des troupeaux indemnes liée à la nouvelle Loi de santé animale européenne et du passage progressif de la surveillance des troupeaux indemnes avec le seul test IBR ELISA gB, l'ARSIA souhaite obtenir une vision globale de la situation IBR au sein des troupeaux wallons et y identifier les troupeaux et les animaux sains « non vaccinés » et les sains « vaccinés ».

	gB	gE
Animal sain non vacciné	-	-
Animal sain vacciné	+	-
Animal infecté	+	+

EN DIRECT DE NOTRE SALLE D'AUTOPSIE

Maladie cardiaque assez rare mais souvent mortelle, l'endocardite du bovin est difficile à diagnostiquer du vivant de l'animal. Le plus souvent, c'est l'autopsie qui le permet.

Il s'agit d'une inflammation de l'endocarde, membrane qui tapisse les cavités du cœur et participe à la constitution des valvules, structures assurant le flux correct du sang dans le cœur. On comprend donc aisément qu'ainsi fragilisé, le cœur lâche le plus souvent... et n'assure plus son rôle de pompe avec de graves conséquences sur l'irrigation d'autres organes et leur bon fonctionnement.

La cause principale est une infection par une bactérie qui atteint le cœur par la voie sanguine, à partir d'un foyer distant du cœur (abcès de pied, de l'ombilic, arthrite, péritonite, mammité, métrite, ...).

UN DIAGNOSTIC DIFFICILE

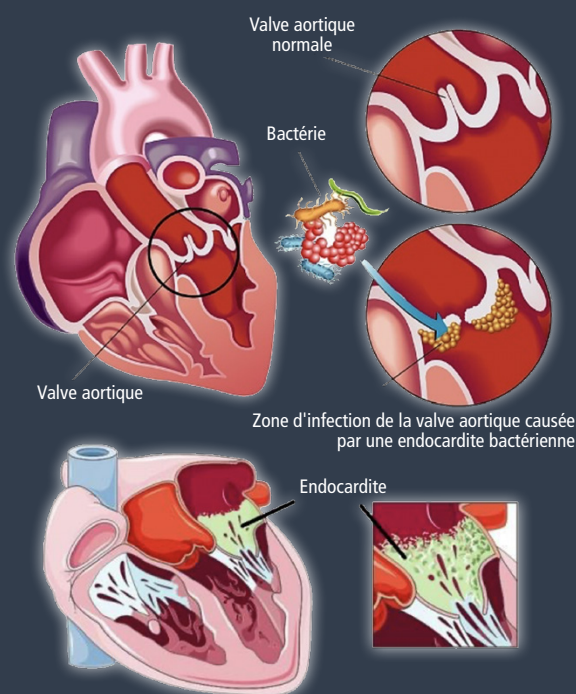
Les symptômes de l'endocardite sont discrets, variables et apparaissent tardivement, lorsque l'affection est devenue chronique ; amaigrissement, rythme cardiaque élevé, pics de température, chute de production laitière et autres signes d'infections diverses peuvent amener le vétérinaire à la suspecter... En réal-

ité, seule l'échographie du cœur permet d'avérer une telle pathologie du vivant de l'animal. Ou à l'autopsie, à l'ouverture et l'examen du cœur.

NOS OBSERVATIONS À L'AUTOPSIE

Selon la littérature, la maladie est diagnostiquée à l'autopsie sur 0,5 à 4 % des bovins, chez l'adulte essentiellement. A l'ARSIA, nous avons observé en moyenne 10 cas par an, entre 2017 et mi-2020, dont plus de ¾ sur des animaux de plus de 24 mois. Les analyses ont ensuite permis d'identifier les bactéries telles que *Trueperella pyogenes* (39 %), *E.coli* (13 %), *Staphylocoque doré* (10 %), *Histophilus Somni* (6 %),...

L'autopsie revêt là, comme dans bien d'autres cas, tout son intérêt, confirmant son diagnostic au vétérinaire et apportant une réponse à l'éleveur, pour lequel la mort d'un animal, surtout quand elle n'est pas expliquée, est toujours source de préoccupation.



SOURCES SCHÉMAS

- <https://codehealth.io/library/article-45/endocarditis/>
- <https://www.jungleroots.com/post/what-you-need-to-know-about-infective-endocarditis>